

Catastrophe naturelle « Sécheresse »



Nouvelle demande pour la sécheresse de 2023

Le 7 Février 2023, la commune a effectué une demande de Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour l'année 2022. Celle-ci nous a été refusée par Arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 23 Juillet 2023 publié au Journal Officiel du 26 Septembre 2023.

Une nouvelle demande a été effectuée le 29 janvier 2024 afin qu'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'année 2023 (ou chacun des trimestres 2023) soit délivré à notre Commune.

Ainsi, si votre habitation a subi des dommages, consécutivement à la sécheresse 2023, nous vous invitons à en informer la Mairie :

- * soit par mail : accueil-mairie@labastidesaintsernin.fr ou urbanisme@labastidesaintsernin.fr
- * soit par courrier à la Mairie de Labastide Saint Sernin - 17 rue Jean Pascal - 31620 LABASTIDE SAINT SERNIN

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au Secrétariat de Mairie au 05 61 84 95 05.